

IV

FAVEURS OBTENUES.

Lévis, 4 juin.

Monsieur Le Gérant,

Mon jeune enfant, âgé de six mois, souffrait beaucoup d'un mal à une jambe. Après l'avis de deux médecins qui déclarèrent que mon enfant était atteint de la maladie des os, que tout remède était inutile et qu'il en mourrait ou qu'il resterait terriblement infirme, et après avoir usé cependant de tous les remèdes imaginables j'ai eu recours à Notre-Dame du T. S. Rosaire ; je me suis servie de *Roses Bénites*, et en même temps j'ai fait une Neuvaine à la Vierge bénie du Cap. Aujourd'hui mon enfant jouit d'une parfaite santé et sans aucune infirmité.

Merci à N. D. du Saint Rosaire : sa guérison est regardée comme un miracle dont j'emporterai le souvenir jusque dans la tombe.

Signé : Dame PIERRE ROBITAILLE.

NOTA : Au moment où nous transcrivons ces lignes, il nous tombe sous les yeux une lettre d'une mère de famille à son jeune fils, religieux dans un grand Ordre et qui a dû s'expatrier, pour échapper à la triste loi militaire qui brise tant de vocations dans la Mère-Patrie ! C'est une guérison miraculeuse obtenue dans un des nombreux sanctuaires célèbres en France et que nous avons autrefois visité nous-même.